



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
CHAMPAGNE-ARDENNE

DREAL Grand-Est  
40 boulevard Anatole France  
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Outines, le 23 février 2018

Réf. : HH1802005

Madame la Directrice

La LPO Champagne-Ardenne agit depuis plus de 35 ans pour la protection des Busards cendré et St-Martin qui nichent dans nos plaines.

Leur site de nidification nécessite le plus souvent une intervention humaine afin de protéger les nichées des moissons avec l'accord des agriculteurs concernés. Nous profitons également de ces interventions pour baguer et marquer les Busards cendrés dans le cadre d'un programme de recherche national sur cette espèce.

Cette protection peut entraîner un déplacement des nichées et les busards sont des espèces protégées. A ce titre, nous sollicitons donc une demande de dérogation de capture pour notre réseau de bénévoles qui permet à cette espèce de rester présente dans nos grandes plaines champenoises.

Nous joignons à cette demande le bilan 2017 et les Formulaires administratifs nécessaires.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Etienne CLEMENT  
Président

*C. HEAVE  
D. NGUYEN*  
*P/O*

LPO Champagne-Ardenne

Der Nature • D 13 • Ferme des Grands Parts • 51290 OUTINES  
Tél. 03 26 72 54 47 • [www.champagne-ardenne.lpo.fr](http://www.champagne-ardenne.lpo.fr) • [champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr)

  
BirdLife  
INTERNATIONAL  
LPO France Partenaire officiel



## ANNEXES

### 1. Annexe 1 : Finalité de l'opération

Les busards sont surveillés depuis plus de 35 ans par des bénévoles de la LPO Champagne-Ardenne. La surveillance des populations busards amène vite l'observateur à l'action de protection. En effet, les premiers constats montrent qu'un nombre important (60 à 100 % selon les années et les régions) des nichées de busards nichant en céréales sont détruites. Cette action de protection reste simple, il suffit de contacter l'agriculteur dans le champ duquel l'oiseau niche pour lui demander de trouver avec son accord une solution pour épargner cette nichée.

Même si chaque nid et chaque propriétaire demande une solution unique, la plupart du temps il faudra manipuler les poussins pour les poser dans un enclos grillagé, opération de sauvetage généralement suffisante. Dans des cas extrêmes, il faudra envisager le déplacement de la ponte ou de très jeunes poussins vers un centre de sauvegarde de la Faune sauvage.

La surveillance des populations a confirmé que des fluctuations sont observées (souvent liées aux populations proies : grillons, micromammifères, orthoptères). Des études au niveau international doivent permettre de mieux comprendre ces fluctuations. Le baguage et marquage restent simplement des moyens pour une meilleure connaissance. Localement ces actions d'étude et de protections permettent de faire prendre conscience que le milieu agricole reste déterminant pour le maintien des espèces inféodées aux milieux ouverts. La région Champagne-Ardenne retient annuellement la deuxième population française et se doit d'être un exemple sinon un modèle. Les cinquante surveillants qui œuvrent pour cette cause sont les ambassadeurs de la prise en compte de la biodiversité dans ces milieux.

### 2. Annexe 2 : Modalités de marquage

Le marquage d'adultes a débuté en 1996 avec plusieurs programmes personnels du CRBPO qui donnaient l'autorisation de marquer des adultes selon un protocole défini par le "GEPB" (collectif de scientifiques et protecteurs des busards).

Il s'agit de capturer et marquer un maximum d'oiseaux à l'aide de marques alaires sur des sites bien délimités afin d'étudier la dynamique de certaines populations particulièrement bien suivies. Il y a 5 sites retenus en France pour l'instant : Aquitaine, Chizé, Vienne, Maine et Loir et Aube/Haute-Marne.

Le baguage des poussins permet d'avoir un jeu de données sur la biométrie (état sanitaire) des poussins et d'étudier essentiellement la dispersion. Il est réalisé le plus exhaustivement possible sur les secteurs d'étude, et ponctuellement en dehors (surtout dans l'Aube et la Haute Marne).

Ces opérations sont menées en Champagne-Ardenne par cinq bagueurs officiels du Muséum (Pascal ALBERT, Jean Luc BOURRIOUX, Alexandre MILLION, Serge PARIS et Vincent TERNOIS) et non par l'ensemble des mandataires de la demande.

### 3. Annexe 3 : Qualification

Autodidacte en ornithologie, j'ai une formation technique agricole (Brevet de Technicien Agricole Général, 1979) et une pratique forestière de par mon métier. Passionné de rapace depuis toujours, je me suis spécialisé depuis 30 ans sur le Busard cendré, oiseau des milieux ouverts et très souvent cultivés aussi bien en Europe que sur ces zones d'hivernage en Afrique.

Coordinateur national de la protection du Busard cendré ainsi que coordinateur régional en Champagne-Ardenne, j'ai pu aborder de nombreuses disciplines scientifiques que j'ai ainsi découvertes et apprivoisées, mon rôle de coordinateur me permettant de rencontrer des spécialistes de ces disciplines (mathématiciens, statisticiens, éthologues, chercheurs de divers pays). Au quotidien, je tente de faire le lien entre ces spécialistes et les surveillants bénévoles sur le terrain, ainsi que transmettre mes connaissances sur les busards en général.